

DEPARTEMENT DE L'AUDE COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020 COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 08
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 0
Nombre d'absents excusés : 03
Nombre de membres absents : 03

L'an deux mille vingt et le quatre du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, FERNANDEZ Martine, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, RENAUD Katia

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM. CANET Fanny (excusée), HOYOS Pierre (excusé), DEL-VALS Jérôme (excusé), FLORES Didier, OUBALKASSAM Mohamed, TERRANO Anne-Marie

DATE DE LA CONVOCATION : 28 février 2020

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Martine FERNANDEZ est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Février 2020 est approuvé à l'unanimité

Les divers points de l'ordre du jour sont ensuite examinés

1 - Décisions du Maire – article L.2122.22 du CGCT

Aucune décision n'ayant été prise ce point est retiré de l'ordre du jour

2 – Location du logement de l'ancienne gendarmerie

Arrivée en séance de M. Mohamed OUBALKASSAM.

M. le Maire rappelle que le logement communal de l'ancienne gendarmerie est actuellement libre de toute occupation. Il poursuit en indiquant que M. Laurent DAYDE est intéressé par cet appartement qu'il souhaiterait louer à partir du 15 Mars 2020.

Ce logement nécessite certains travaux (peinture, salle de bains) que M. DAYDE se propose de réaliser. Il est également nécessaire de remplacer le portail du garage qui est détérioré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de louer à M. Laurent DAYDE le logement de l'ancienne gendarmerie, à compter du 15 Mars 2020 aux conditions suivantes :

- durée du bail : six ans éventuellement renouvelables

- loyer mensuel : 430 € sans les charges

- révision du loyer à chaque date anniversaire du bail en tenant compte de l'indice de révision du loyer (indice de départ : 4^{ème} trimestre 2019)

- remboursement à la commune de la taxe ordures ménagères

- deux mois de gratuité de loyer, en échange des travaux qui seront réalisés par le preneur (main- d'œuvre)

- le portail du garage sera remplacé par les soins de la Commune

M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

3 – Contrat Bourg Centre

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Jean-Luc BERNEDE.

1°) M. BERNEDE rappelle en premier lieu les termes de la délibération en date du 28 Octobre dernier à savoir :

- la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée propose aux communes éligibles à la politique des bourgs-centres, un contrat cadre concernant la période 2018-2021 dont l'objectif est de renforcer la centralité et l'attractivité de ces communes. Il s'agit plus largement d'enrayer le processus de dégradation de l'habitat. (particulièrement en cœur de village) et d'offrir des services publics comme privés. Ce contrat s'inscrit dans le cadre plus large du contrat territorial que le PETR (Pôle d'équilibre des territoires ruraux) de la Vallée de l'Aude a signé avec la Région et, qui par ailleurs, se fait en partenariat avec la Communauté du Limouxin.

- l'étude stratégique, réalisée avec l'aide de l'Agence TURBINES nous a permis de définir, dans une vision prospective à quinze ans, quatre axes stratégiques et d'élaborer un Plan de Développement et Valorisation (PDV) de Saint-Hilaire dans son territoire, qui se décline à long, moyen et court terme, puis un plan opérationnel Pluriannuel (POP 2019-2021) sur les actions et projets à engager à court terme. Ces plans ont vocation à être les plus exhaustifs possibles ce qui ne signifie pas que toutes les actions listées seront réalisées et financées par la Région.

- le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Bourg Centre à intervenir avec la Région et tous les partenaires concernés.

M. BERNEDE poursuit en indiquant que depuis le 28 Octobre 2019, le contrat Bourg Centre a été élaboré, qu'il a été présenté aux élus le 10 Janvier 2020 et approuvé par le Conseil Régional en Commission Permanente du 7 février 2020. M. BERNEDE, présente le contrat à l'Assemblée

2°) M. BERNEDE poursuit en indiquant que la restructuration de l'ilot nord situé au pied de l'abbaye constitue l'un des axe majeurs et prioritaires du Contrat Bourg Centre. Cette restructuration qui consiste en la création d'un pôle culturel et commercial avec place a donné lieu, à une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre, décidée par délibération en date du 28 Octobre 2019.

Le jury dont la composition a été déterminée par délibération en date du 2 décembre 2019 s'est réuni le 28 février 2020, a examiné et classé les candidatures puis proposé la désignation des trois candidats suivants, admis à remettre une prestation :

- BERNARD QUIROT ET ASSOCIES/ADROIT PUJOL ARCHITECTES/VOLGA/OTCE/OTCE INFRA/GAMBA
- COCO ARCHITECTURE/OTCE LR/OTCE ORGANISATION/OTCE INFRA/PALIMPSESTE/SIGMA ACOUSTIQUE
- GGR ARCHITECTES /TRAMES ARCHITECTES/PUVA/ATELIER INFRA/PYRAMIDE/MONTET/SIEA/DELHOM

M. BERNEDE présente à l'assemblée le procès-verbal de la réunion du jury, rappelle que les crédits nécessaires inscrits au budget 2019 ont été repris sur l'état des restes à réaliser et que la dépense peut-dont être engagée au titre de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- d'approuver le Contrat Bourg Centre que Monsieur le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents
- d'approuver le classement des candidatures effectué par le jury du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle culturel et commercial avec une place de village au pied de l'abbaye et désigne les trois candidats suivants, admis à remettre une prestation :

- BERNARD QUIROT ET ASSOCIES/ADROIT PUJOL ARCHITECTES/VOLGA/OTCE/OTCE INFRA/GAMBA
- COCO ARCHITECTURE/OTCE LR/OTCE ORGANISATION/OTCE INFRA/PALIMPSESTE/SIGMA ACOUSTIQUE
- GGR ARCHITECTES /TRAMES ARCHITECTES/PUVA/ATELIER INFRA/PYRAMIDE/MONTET/SIEA/DELHOM

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents au Contrat Bourg Centre, ainsi que tous documents afférents à la poursuite de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle culturel et commercial avec une place de village au pied de l'abbaye

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées la séance est levée à 19 heures 50

Vu pour être publié le neuf mars deux mille vingt et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL



Les délibérations sont affichées en Mairie